



Nouvel hôpital : projet immobilier, renoncement sanitaire

À la lecture du communiqué de Madame la Maire de Montceau-les-Mines, nous pourrions croire que la campagne municipale n'est pas terminée. Le CODEF, pour sa part, attendait l'ouverture d'une véritable séquence de débats sur l'avenir de la santé dans notre bassin de vie, pas un exercice d'auto-satisfaction.

Une « étape importante » pour qui ?

Madame la Maire affirme se « féliciter de voir enfin se concrétiser un projet structurant pour l'avenir de notre territoire ». Nous ne savions pas que la fermeture d'une maternité, d'un service de chirurgie réalisant plusieurs milliers d'actes par an, et d'un service de pédiatrie pouvait être qualifiée de « projet structurant » pour les 105 000 habitant-es qui vivent à trente minutes du Centre Hospitalier. Ce qui est présenté comme une avancée est d'abord, pour la population, une régression de l'offre de soins de proximité.

Un langage de vérité à tenir

Que des millions d'euros soient investis pour réhabiliter un bâtiment historique de 12 000 m², le « bateau », et construire 10 000 m² neufs, nous n'y voyons aucune objection. Ce que nous contestons, c'est la manière de raconter cette opération comme si elle renforçait automatiquement l'hôpital public, alors qu'elle accompagne en réalité un recentrage sur quelques activités et la poursuite de fermetures de lits et de services.

Une trajectoire déjà écrite depuis 2014

En octobre 2014, le Directeur Général de l'ARS présentait déjà le Centre Hospitalier de Montceau comme un « *hôpital référent en gériatrie avec toutes les composantes de la filière* ». En 2018, l'ARS publiait un communiqué intitulé « *Des transformations hospitalières indispensables au maintien d'une offre de qualité* », justifiant fermetures de lits, de services et réductions d'effectifs au nom de la « qualité ». La narration n'a pas changé : on habille de beaux mots une politique de repli hospitalier et de concentration des moyens au détriment des habitant-es.

Des annonces anesthésiantes

On nous rassure avec un service des urgences « entièrement restructuré » et un nouvel IRM, présenté comme un symbole de modernité. Mais les urgences resteront en mode de fonctionnement dégradé, et l'IRM n'est qu'un outil de dépistage et d'orientation, pas une garantie de prise en charge complète sur place. Un hôpital ne se résume pas à des murs neufs et à un équipement d'imagerie, mais à des équipes médicales et à une palette de services accessibles à toutes et tous.

Les 59 millions : confirmation ou mirage ?

Madame la Maire se félicite de la confirmation des 59 millions d'euros par la Ministre de la Santé, annoncée une première fois le 27 mai 2024 et déjà largement utilisée comme argument électoral par l'ancienne majorité. Ce dont la population a besoin aujourd'hui, ce n'est pas d'une nouvelle confirmation, mais d'une date de premier coup de pioche, d'un calendrier précis, et de garanties sur les activités qui seront réellement maintenues ou restaurées. Une promesse qui s'étire sur plusieurs années entretient l'espoir, mais ne soigne personne.

Un hôpital sans son nom

Nous notons enfin que dans tout le communiqué de Madame la Maire, il n'est jamais question de l'Hôpital Jean Bouveri, mais seulement d'un « nouvel hôpital » présenté comme un signal fort

pour le territoire. Rappelons que cet hôpital est situé sur la commune de Saint-Vallier et qu'il fait partie de l'histoire sociale et industrielle du bassin minier. Effacer son nom, c'est aussi tenter d'effacer la mémoire des luttes et des engagements qui l'ont fait exister.

Ce que demande le CODEF

Face à cette communication auto-célébrative, le CODEF demande :

- ◆ L'ouverture d'un véritable débat public, associant habitant·es, personnels, élu·es, syndicats et usager·ères, sur le contenu du projet hospitalier, et pas seulement sur ses murs ;
- ◆ La clarification des activités médicales qui seront assurées à l'Hôpital Jean Bouveri, avec des engagements écrits et durables ;
- ◆ Un plan de renforcement des effectifs, passant notamment par l'abandon de la suppression des 126 ETP prévue dans le projet, ainsi que l'amélioration des conditions de travail, condition indispensable à une « offre de soins de qualité » ;
- ◆ La reconnaissance explicite du Centre hospitalier Jean Bouveri, de son rôle historique et de sa vocation à rester un véritable hôpital pour notre bassin de vie, en réintégrant dans le projet l'équivalent des 3 000 m² qui seront démolis à jamais et non réhabilités et ceci pour une mise en cohérence avec la bienveillance affichée dans le communiqué de Madame la Maire.

Conclusion

Nous le disons avec franchise à Madame la Maire : ce n'est pas en recyclant la novlangue de l'ARS et les éléments de langage de l'ancienne majorité municipale que l'on construira la confiance avec la population. « *MCJ, sors de ce corps* ». Ce que les habitant·es de Saint-Vallier de Montceau, et plus largement de notre bassin de vie attendent, ce n'est pas un récit enjolivé, mais un projet clair, honnête et ambitieux pour leur santé. 62 communes se situent à plus ou moins trente minutes de l'Hôpital Jean Bouveri pour 105 000 habitant·es ne l'oublions pas. Le vote pour le projet du nouvel hôpital a eu lieu le 22 juin 2026 au Conseil de surveillance, qui a voté quoi ? La population a le droit de savoir !

La population a aussi le droit de savoir que, comme son nom l'indique, le Conseil de surveillance n'est pas un organe de gestion, mais plutôt de contrôle de gestion. Sa composition, ses attributions, ses modalités de fonctionnement, la désignation de ses membres sont définies par la loi. Sur ce point il y aurait beaucoup à dire, ce que nous ferons ultérieurement pour ne pas alourdir le présent communiqué et conformément aux engagements préélectoraux de madame Louis qui, dans ses "*engagements concrets*", déclarait en mars 2026 vouloir "*associer pleinement les usagers - le CODEF et les collectifs citoyens qui devront avoir une place autour de la table aux côtés des élus, des professionnels de santé et des syndicats*".

12 Juillet 2026